

MAIRIE DE VENDEVILLE

LIVRET PÉRISCOLAIRE 2023/2024

- 01 - RESTAURANT SCOLAIRE
- 02 - GARDERIES PÉRISCOLAIRES
- 03 - ACCUEIL DE LOISIRS - MERCREDI
- 04 - ACCUEIL DE LOISIRS - VACANCES
- 05 - AIDE AUX DEVOIRS
- 06 - POUR VOUS INSCRIRE !



01

RESTAURANT SCOLAIRE

1 - FONCTIONNEMENT ET GESTION

Les enfants scolarisés au groupe scolaire Alain Decaux peuvent bénéficier du Service Cantine.

La pause méridienne s'étend de 12h00 à 13h30. Au-delà du repas, c'est un temps de relâchement pour les enfants durant lequel ils peuvent jouer dans la cour de récréation et/ou dans l'espace de garderie.

Le restaurant est situé à l'étage de l'école maternelle. Sa gestion est assurée par la Mairie et le service est fait par des agents municipaux. Les repas sont servis à table pour les maternelles et un système de self est mis en place pour les primaires. Les repas sont effectués et livrés par un traiteur.

Les menus sont affichés dans les écoles, en cantine et garderies et sont consultables sur le site internet : www.mairie-vendeville.fr

À l'inscription, trois choix de régime alimentaire vous sont proposés :

- Traditionnel
- Sans porc
- Végétarien

Le Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I) : Tout problème d'allergies alimentaires ou autre, doit être impérativement signalé. L'équipe d'encadrement peut ainsi porter une attention particulière à l'enfant et surveiller le déroulement du repas, ou administrer un traitement.

2 - MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE PAIEMENT

L'inscription se fait via le portail "BL-Enfance".

Le paiement s'effectue soit :

- **Par chèque** libellé à l'**ordre de Famille et Enfance Vendeville** à remettre **en Mairie**
- **Par carte Bleue** via le **portail "BL-Enfance"** sur www.mairie-vendeville.fr

Le montant à payer sera **adressé** à la **famille à la fin de chaque mois**.

Les **tarifs** sont **établis** en fonction du **Quotient Familial**. **Lors de l'inscription, joindre l'attestation de votre Quotient Familial.**

Attention, en cas d'absence, vous devez le signaler en Mairie (tél : 06.47.39.26.04)
Le repas du premier jour d'absence est obligatoirement facturé.

Seuls les repas ayant été décommandés la veille avant 12h00 sont déduits. Les autres seront dus. Pour le **bon fonctionnement** du service, **nous ne pouvons accepter des présences en cantine signalées le jour-même**, que dans des **cas d'extrême urgence** (décès, accouchement, hospitalisation ...). En dehors de ces cas d'extrême urgence, nous demandons aux parents de chercher une solution de garde.

3 - RÉGLEMENT

A. Hygiène

L'entretien des locaux et du matériel incombe au personnel municipal.

Dès la sortie des classes, les enfants sont pris en charge par le personnel, passent aux toilettes, se lavent les mains et sont conduits jusqu'au restaurant scolaire.

Les enfants portant un appareil dentaire doivent disposer d'une boîte pour le ranger pendant le repas.

Le personnel municipal veille à ce que le repas soit pris dans de bonnes conditions. Les enfants ont le temps de manger et ont la possibilité de goûter à chaque plat.

B - Respect et discipline

Bien que le restaurant scolaire soit un lieu de détente, nous demandons aux enfants de prendre le repas dans le calme, de respecter les locaux ainsi que le matériel mis à leur disposition.

Les jeux personnels sont limités et chaque enfant en est responsable. Ces jeux sont acceptés pendant le temps libre mais ne doivent être en aucun cas apportés dans la cantine.

Dans la cour de récréation et/ou dans l'espace de garderie, les règles de "bonne conduite" doivent être suivies. Le personnel de surveillance peut être amené à appliquer des sanctions si cela n'est pas respecté. Au vu de la gravité des faits, l'incident sera partagé avec l'équipe enseignante et la famille.

En cas de récidive ou d'infraction grave, la Municipalité peut prononcer l'exclusion temporaire ou définitive de l'enfant.

4 - TARIFS*

TRANCHE	QUOTIENT FAMILIAL CAF	TARIFS EN EUROS
1	de 0 à 369 €	1,55 €
2	de 370 à 499 €	1,69 €
3	de 500 à 600 €	2,10 €
4	de 601 à 700 €	2,48 €
5	de 701 à 736 €	2,48 €
6	de 737 à 900 €	3,49 €
7	de 901 à 1 143 €	3,72 €
8	> à 1 144 €	3,93 €
Adultes	/	4,22 €
Extérieurs **	/	4,22 €



GARDERIES PÉRISCOLAIRES

1 - FONCTIONNEMENT ET GESTION

La garderie est ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis, matin et soir.

Pendant ce temps d'accueil, les enfants profitent d'espaces aménagés pour jouer et participer aux différentes activités proposées.

L'encadrement est assuré par des agents que les enfants connaissent bien car ils sont présents tout au long de leur journée.

A. Garderie du matin

La commune offre aux enfants la possibilité de bénéficier d'un temps calme avant le début de la journée scolaire. Les enfants sont accueillis dès 7h30 et jusqu'à 8h40.

L'arrivée doit se faire **impérativement avant 8h40** pour les maternelles **et 8h50** pour les primaires. Après ces horaires, il est demandé aux familles d'accompagner l'enfant à l'école.

B. Garderie du soir

Après l'école, les enfants peuvent rester à l'accueil du soir.

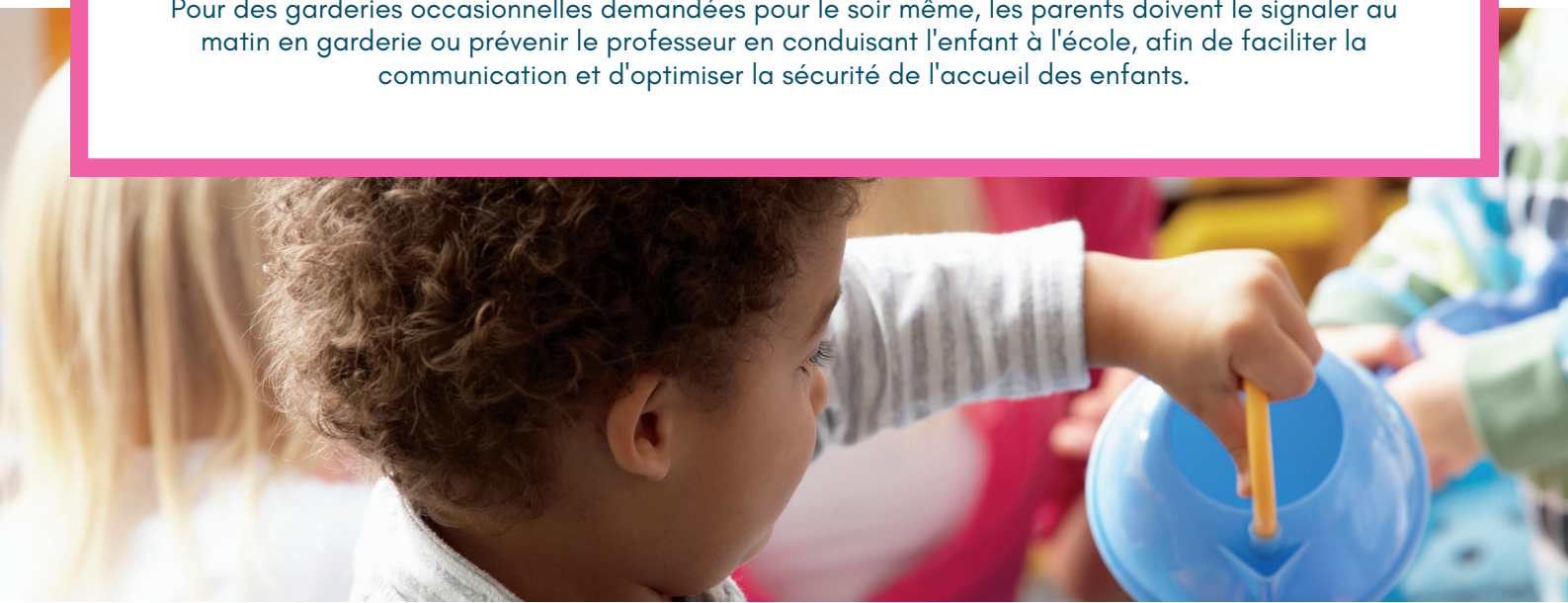
Les enfants reçoivent un goûter fourni par la commune. Ils sont accueillis à partir de 16h30 et jusqu'à 18h30. Les enfants participent à des activités de loisirs calmes et libres (coloriages, lectures, puzzles, jeux de société ...)

Le soir, en cas de retard exceptionnel, nous vous demandons de prévenir le personnel au 06.70.94.76.11 (pendant les horaires de garderie), afin que celui-ci prenne les dispositions nécessaires.

ATTENTION : 5,00 € par ¼ d'heure de retard après 18h30, seront facturés aux parents. Toutefois, les retards justifiés seront examinés au cas par cas.

ATTENTION : Les enfants fiévreux ne peuvent être acceptés en garderie.

Pour des garderies occasionnelles demandées pour le soir même, les parents doivent le signaler au matin en garderie ou prévenir le professeur en conduisant l'enfant à l'école, afin de faciliter la communication et d'optimiser la sécurité de l'accueil des enfants.



2 - MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE PAIEMENT

L'inscription se fait via le portail « BL-Enfance ». Tout changement de situation (numéro de téléphone, personne habilitée à venir chercher l'enfant ...) devra être immédiatement signalé en Mairie.

La facture est adressée à la fin de chaque mois.

Le paiement s'effectue soit :

- Par chèque libellé à l'ordre de Famille et Enfance Vendeville à remettre en Mairie
- Par Carte Bleue via le portail « BL-Enfance » sur www.mairie-vendeville.fr

3 - RÉGLEMENT

A. Sécurité

Nous demandons à ce que les enfants soient accompagnés à la garderie par un adulte, qui prendra contact avec le personnel d'accueil. L'accès se fait depuis la grille côté chemin du Mail pour les maternelles et à la porte de garderie côté parvis de l'école pour les primaires.

B - Règles de vie

- En arrivant, l'enfant doit déposer ses vêtements au porte-manteau et son cartable sous celui-ci ;
- L'enfant doit être poli et respectueux avec le personnel et les autres enfants ;
- Il doit prendre soin du matériel et des locaux mis à sa disposition ;
- Il doit ranger les jeux utilisés pendant la durée de la garderie.

RAPPEL - COMMUNICATION ENTRE L'ÉCOLE ET LA FAMILLE

Il est **demandé de fournir** à l'enfant qui va en garderie, un **petit cartable** pour que les enseignants puissent **transmettre les différents documents** (cahiers, formulaires...) **destinés à l'information des familles.**

4 - TARIFS*

TRANCHE	QUOTIENT FAMILIAL CAF	GARDERIE DU MATIN	GARDERIE DU SOIR
1	de 0 à 369 €	0,35 €	0,50 €
2	de 370 à 499 €	0,62 €	0,90 €
3	de 500 à 600 €	0,83 €	1,20 €
4	de 601 à 700 €	0,83 €	1,20 €
5	de 701 à 736 €	0,89 €	1,20 €
6	de 737 à 900 €	1,17 €	1,55 €
7	de 901 à 1 143 €	1,25 €	1,65 €
8	> à 1 144 €	1,32 €	1,75 €
Extérieurs**	/	1,32 €	1,75 €

03

ACCUEIL DE LOISIRS - MERCREDI

1 - FONCTIONNEMENT ET GESTION

Cet accueil fonctionne tous les mercredis en période scolaire de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Un repas fourni par les parents pourra être repris sur place durant la garderie du midi. Un four à micro-ondes est mis à disposition. La pause repas s'étend de 12h00 à 13h30.

Les enfants participent à des activités de loisirs et sont encadrés par du personnel qualifié.

Des garderies sont proposées le matin de 7h30 à 9h00 et le soir de 17h00 à 18h00.

Horaires :

- 7h30 - 9h00 : Garderie (accueil échelonné)
- 9h00 - 12h00 : ½ journée d'accueil matin
- 12h00 - 13h30 : Garderie (prise du repas)
- 13h30 - 17h00 : ½ journée d'accueil après-midi
- 17h00 - 18h00 : Garderie (départ échelonné)

ATTENTION : 5,00 € par ¼ d'heure de retard après 18h00, seront facturés aux parents. Toutefois, les retards justifiés seront examinés au cas par cas.

2 - MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE PAIEMENT

L'inscription se fait via le portail « BL-Enfance ».

Le paiement se fait en fin de mois en fonction de la présence effective de l'enfant.

Le paiement s'effectue soit :

- Par chèque libellé à l'ordre de Famille et Enfance Vendeville à remettre en Mairie
- Par Carte Bleue via le portail « BL-Enfance » sur www.mairie-vendeville.fr

**PAR MESURE DE SÉCURITÉ ET POUR LE BON FONCTIONNEMENT
DE L'ACCUEIL DU MERCREDI**

AUCUN ENFANT NE SERA ACCUEILLI SANS INSCRIPTION PRÉALABLE.

3 - RÉGLEMENT

Nous vous prions de bien vouloir accompagner vos enfants jusque dans la salle et de prendre contact avec le personnel d'accueil.

Les enfants sont tenus de :

- **Respecter les consignes données** par le personnel d'encadrement ;
- **Adopter une attitude citoyenne et respectueuse** (respect des autres camarades, du matériel, du lieu...).

4 - TARIFS *

TRANCHE	QUOTIENT FAMILIAL CAF	1/2 JOURNÉE	GARDERIE DU MATIN GARDERIE DU MIDI	GARDERIE DU SOIR
1	de 0 à 369 €	0,75 €	0,38 €	0,25 €
2	de 370 à 499 €	1,35 €	0,68 €	0,45 €
3	de 500 à 600 €	1,80 €	0,90 €	0,60 €
4	de 601 à 700 €	1,80 €	0,90 €	0,60 €
5	de 701 à 736 €	3,04 €	0,90 €	0,89 €
6	de 737 à 900 €	4,20 €	1,17 €	1,17 €
7	de 901 à 1143 €	4,60 €	1,25 €	1,25 €
8	> à 1144 €	5,00 €	1,32 €	1,32 €
Extérieurs **	/	5,55 €	1,32 €	1,32 €



04

ACCUEIL DE LOISIRS - VACANCES

1 - FONCTIONNEMENT ET GESTION

Les accueils de loisirs sont proposés pendant les vacances scolaires (cf calendrier) **pour les enfants âgés de 2 à 15 ans.**

Nous les accueillons **de 9h00 à 17h00** avec le repas inclus ou non (pause méridienne de 12h00 à 13h30). Des garderies sont proposées dès 7h30 et jusqu'à 18h30.

2 - MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE PAIEMENT

Pour inscrire votre enfant, une fiche d'inscription sera disponible sur le site internet de la mairie de Vendeville ou directement en mairie et garderies. Ces fiches seront à remettre à la mairie ou par mail à services.administratifs@mairiedevendeville.fr.

Nous vous remercions de respecter les dates d'inscription (cf calendrier annuel).

L'inscription et la facturation se fait à la semaine, avec ou sans repas.

La facturation des garderies se fait à la présence.

3 - TARIFS *

TRANCHE	QUOTIENT FAMILIAL CAF	GARDERIE DU MATIN	GARDERIE DU SOIR	JOURNÉE (sans cantine)	JOURNÉE (avec cantine)
1	de 0 à 369 €	0,38 €	0,38 €	2,00 €	3,55 €
2	de 370 à 499 €	0,68 €	0,68 €	3,60 €	5,29 €
3	de 500 à 600 €	0,90 €	0,90 €	4,80 €	6,90 €
4	de 601 à 700 €	0,90 €	0,90 €	4,80 €	7,28 €
5	de 701 à 736 €	0,90 €	1,17 €	4,80 €	7,28 €
6	de 737 à 900 €	1,17 €	1,55 €	5,33 €	8,82 €
7	de 901 à 1 143 €	1,25 €	1,65 €	5,81 €	9,53 €
8	> à 1 144 €	1,32 €	1,75 €	6,33 €	10,26 €
Extérieurs **	/	1,32 €	1,75 €	8,69 €	12,91 €

CALENDRIER ANNUEL DES ACCUEILS DE LOISIRS

SEPTEMBRE 2023							OCTOBRE 2023							NOVEMBRE 2023							DÉCEMBRE 2023						
lu	ma	me	je	ve	sa	di	lu	ma	me	je	ve	sa	di	lu	ma	me	je	ve	sa	di	lu	ma	me	je	ve	sa	di
				1	2	3							1			1	2	3	4	5					1	2	3
4	5	6	7	8	9	10	2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12	4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17	9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19	11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24	16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26	22	23	24	25	26	27	28
25	26	27	28	29	30		23	24	25	26	27	28	29	27	28	29	30				25	26	27	28	29	30	31
							30	31																			

JANVIER 2024							FÉVRIER 2024							MARS 2024							AVRIL 2024						
lu	ma	me	je	ve	sa	di	lu	ma	me	je	ve	sa	di	lu	ma	me	je	ve	sa	di	lu	ma	me	je	ve	sa	di
1	2	3	4	5	6	7				1	2	3	4					1	2	3	1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8	9	10	11	4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18	11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25	18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28
29	30	31					26	27	28	29				25	26	27	28	29	30	31	29	30					

MAI 2024							JUIN 2024							JUILLET 2024							AOÛT 2024						
lu	ma	me	je	ve	sa	di	lu	ma	me	je	ve	sa	di	lu	ma	me	je	ve	sa	di	lu	ma	me	je	ve	sa	di
		1	2	3	4	5						1	2	1	2	3	4	5	6	7				1	2	3	4
6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9	8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8	9	10	11
13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16	15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18
20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23	22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25
27	28	29	30	31			24	25	26	27	28	29	30	29	30	31					26	27	28	29	30	31	



- Vacances scolaires
- Accueil de loisirs - vacances scolaires
- Période d'inscription ALSH
- Fin d'inscription ALSH
- Jours fériés

AIDE AUX DEVOIRS

1 - FONCTIONNEMENT ET GESTION

Afin de donner aux élèves du groupe scolaire Alain Decaux toutes les chances de réussite dans leur scolarité, la commune met en place un service d'aide aux devoirs pour les élèves de l'école élémentaire (du CP au CM2).

Cette aide aux devoirs a lieu deux fois par semaine : les lundis et jeudis, de 17h00 à 17h45, dans les classes de l'école et est assurée par du personnel qualifié.

Il n'est pas possible de garantir que tout le travail demandé aux enfants par leur enseignant soit systématiquement effectué dans ce temps.

2 - MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE PAIEMENT

L'inscription se fait directement en mairie. Le paiement se fait en fin de mois et s'effectue soit :

- Par chèque libellé à l'ordre de Famille et Enfance Vendeville à remettre en Mairie
- Par Carte Bleue via le portail « BL-Enfance » sur www.mairie-vendeville.fr

3 - RÉGLEMENT

- **AVANT 17H00 : L'enfant est en garderie**

Les enfants sont accompagnés de la garderie primaire à la salle de classe.

Les **enfants sont tenus de :**

- **Respecter les consignes données** par le personnel d'encadrement ;
- **Adopter une attitude citoyenne et respectueuse** (respect des autres camarades, du matériel, du lieu ...);
- **Être assidus dans le travail et faire les devoirs** confiés par l'enseignant, dans le calme.

Si l'encadrant juge que l'enfant **ne respecte pas les règles et perturbe le service**, il en informera la municipalité qui se réservera le droit de **l'exclure temporairement ou définitivement**.

- **APRÈS 17H45 soit votre enfant :**

- **Part seul si le responsable légal l'a spécifié lors de l'inscription ;**
- **Est récupéré par les parents ou la personne désignée** sur la fiche d'inscription (les parents doivent respecter les horaires, sinon l'enfant sera dirigé vers la garderie et la prestation sera facturée au tarif en vigueur) ;
- **Est dirigé vers la garderie.**

4 - TARIFS

TARIF AU MOIS	VENDEVILLOIS	EXTÉRIEUR
LE LUNDI ET LE JEUDI	10,00 €	10,00 €



06

POUR VOUS INSCRIRE !

Les différentes inscriptions sont à rendre :

AU PLUS TARD

le vendredi 18 août en Mairie

(avec les paiements pour celles et ceux qui n'utilisent pas le portail "BL-Enfance")

**Cantine, Garderie, Accueil du mercredi et Aide aux devoirs :
votre enfant ne sera pas accepté sans inscription préalable.**

*Fiche de renseignements + Fiche sanitaire (une fiche par enfant, merci de reproduire celle qui vous est fournie) +
Inscription aux activités périscolaires choisies pour l'année scolaire 2023/2024*

Vous devez remplir les tableaux de présence avec précision et les heures de départ pour les enfants autorisés à repartir seuls.

Afin de **pouvoir bénéficier** des **tarifs dégressifs** et de **l'aide du CCAS**, vous devrez impérativement **joindre à votre inscription une attestation de votre Quotient Familial**.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE, ÉTÉ 2023

Du **lundi 10 juillet** au **vendredi 25 août 2023 inclus**.

Les **bureaux de la mairie** seront **ouverts au public**
Les **lundi, mardi, mercredi, jeudi & vendredi** de **8H30 à 12H00**



* Tarifs

Ces tarifs s'adressent aux Vendevillois ainsi qu'aux extérieurs et comprennent :

- **Action LEA** pour les tranches de 1 à 4
- **Aide du CCAS** de Vendeville pour les tranches de 1 à 5



Délibération du Conseil Municipal du 01/06/2023

** LES EXTÉRIEURS :

Les extérieurs peuvent bénéficier des tarifs au Quotient Familial + des aides du CCAS + surcoût pour les extérieurs. Toutefois, il existe une priorité concernant les inscriptions dites "extérieures".

Sont considérés comme **extérieurs mais prioritaires aux activités périscolaires** de la commune de Vendeville :

- Les enfants scolarisés à Vendeville mais n'habitant pas la commune ;
- Les enfants en nourrice à Vendeville, mais n'habitant pas la commune ;
- Les enfants dont l'un des parents travaille dans la commune, mais n'habitant pas la commune ;
- Les enfants dont les grands-parents habitent la commune mais pas les parents.

Sont considérés comme **extérieurs mais non prioritaires aux activités périscolaires** de la commune de Vendeville et pouvant se trouver sur une liste d'attente lors de l'enregistrement de la demande, avant la confirmation ou non de l'inscription en fonction des places disponibles : les enfants extérieurs à la commune de Vendeville et ne remplissant pas les conditions ci-dessus.

CONTACT

VIE PÉRISCOLAIRE

COMMISSION ÉCOLE, AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES, PETITE ENFANCE ET CME

Christelle DELEPLACE, Adjointe à la petite enfance, aux affaires périscolaires et extra scolaires, CME

Mme DELEPLACE est disponible sur rendez-vous, veuillez-vous adresser en Mairie.

- **Brigitte MAINGUET**, Conseillère déléguée aux Écoles
- **Guillaume LIETARD**, Adjoint à l'Urbanisme et à la Culture
- **Théo VANENGELANDT**, Conseiller municipal
- **Sylvaine DELVOYE**, Conseillère municipale

• CONTACTS SERVICES PÉRISCOLAIRES

Pour contacter les services périscolaires : **06 70 94 76 11**

- **Responsable périscolaire : Lucie VERSTRAETE**
- Restaurant scolaire : *Entre 12h et 13h30*
- Garderie : *De 7h30 à 8h50 et de 16h30 à 18h30*
- Accueil du mercredi : *De 7h30 à 18h00*

• CONTACTS GROUPE SCOLAIRE ALAIN DECAUX

- **Directeur : Guillaume VICHERY**
- Rue du Guet, 59175 VENDEVILLE
- Téléphone : 06 07 98 80 34 | mail : ce.0592432y@ac-lille.fr

MAIRIE DE VENDEVILLE

Hôtel de Ville | 79 Rue de Seclin 59175 Vendeville

Téléphone : 03.20.16.84.84 | services.administratifs@mairiedevendeville.fr

Horaires d'ouverture au public :

Du lundi au vendredi | 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H00

Le samedi* | de 8H30 à 12h00

**Durant les vacances scolaires, la Mairie est fermée le samedi matin*

